

**COMMUNE DE SAULIAC SUR CELE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 AVRIL 2025.**

**Présents :** Daniel Bancel, Yves Segond, Michel Certhoux, Stéphane Ségala, Erwan Leconte, Elie Bellenger.  
(pouvoir de Violaine Debelle).

**Excusée :** Violaine Debelle (pouvoir à Erwan Leconte)

**Absente :** Corinne Donnet.

**Sécrétaire de séance :** Erwan Leconte.

**Ordre du jour :**

- Validation du procès-verbal du 11 mars 2025
  
- Compte de gestion 2024
- Compte administratif 2024
- Affectation de résultat
- Vote du taux des taxes locales
- Budget primitif 2025
- Suite du copil Aire de repos

**Délibérations :**

- Adhésion au CAUE
- Accord sur l'intervention du SYDED « eaux de loisir »
- Délibération portant modification du nombre d'heures de travail de l'agent technique Didier Miquel.
- Délibération sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2024-2028
  
- Dossiers en cours
  
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

- Validation du procès-verbal du 11 mars 2025

Validé à l'unanimité des membres présents.

**Délibération sur le compte de gestion - (N° DE\_004\_2025)**

Le compte de gestion est validé à l'unanimité

**Délibération sur le compte administratif - (N° DE\_005\_2025)**

Le maire ne participant ni aux délibérations ni au vote, le compte administratif est validé par 6 voix pour.

	<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Recettes Investissement</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>Total Recettes</b>
Résultats reportés	0,00	109 954,10	0,00	56 876,05	0,00	166 830,15
Opérations exercice	98 458,69	152 478,86	46 177,57	8 147,16	144 636,26	160 626,02
Total	98 458,69	262 432,96	46 177,57	65 023,21	144 636,26	327 456,17
Résultat de clôture		163 974,27		18 845,64		182 819,91
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	163 974,27	0,00	18 845,64	0,00	182 819,91
Résultat définitif		163 974,27		18 845,64		182 819,91

**Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - (N° DE 006 2025)**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	109 954,10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	68 645,22
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>54 020,17</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	163 974,27
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>163 974,27</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	163 974,27
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Validé à l'unanimité

**Délibération taux des taxes (N° DE\_012\_2025)**

Le Maire fait observer que la promesse faite en 2014 de ne pas augmenter le taux des taxes locales aura été tenue pour 12 budgets.

Les taux seront donc pour l'exercice 2025 :

Foncier Bâti	34.76 %
Foncier non Bâti	112.63%

Validé à l'unanimité

**Délibération sur le budget primitif - (N° DE\_014\_2025)**

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 403 145,92**

**En dépenses à la somme de : 403 145,92**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	121 310,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 600
014	Atténuations de produits	17 646
042	Section à section	92 039,36
65	Autres charges de gestion courante	30 665
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>292 260,92</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	163 974,27
731	Fiscalité locale	56 026
74	Dotations et participations	47 356
75	Autres produits de gestion courante	24 900
76	Produits financiers	4,65
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>292 260,92</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	400
45	AMELIORATION DE L'AIRE DE REPOS	25 000
48	REFECTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX	25 485
55	aménagement espace public	50 000
56	Projet vert- transition énergétique	10 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>110 885</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	18 845,64
040	Section à section	92 039,36
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>110 885</b>

Budget primitif validé à l'unanimité.

**Suite du comité de pilotage de l'Aire de repos**

Pas de problème majeur relevé dans la conception, mis à part une légère contre pente d'un tuyau d'évacuation, mais rien de grave apparemment.

Le robinet extérieur et celui du WC seraient à changer, car inadaptés et défectueux.

Pour les effluents déversés par le snack, l'installation de relevage du snack doit être reprise et il y a lieu de contractualiser les modalités du rejet des eaux usées du snack dans le système d'assainissement de l'aire naturelle. Le branchement électrique doit être sécurisé.

Erwan Leconte s'inquiète des délais de remise en état, vu la saison qui approche. Stéphane Ségala et Daniel Bancel indiquent qu'avec l'aide du Syndicat Célé-lot- médian et du SPANC du Grand Figeac le maximum sera fait pour tenir les délais.

**Délibérations :****Délibération portant adhésion au CAUE (N° DE\_008\_2025)**

L'adhésion nécessite une délibération, les frais d'adhésion pour l'année 2025 s'élèvent à 80 €.

Validée à l'unanimité.

**Accord sur l'assistance à la gestion des eaux naturelles (N° DE\_010\_2025)**

En lien aux prestations de suivi de la qualité des eaux, la commune doit régler 1775€.

Validée à l'unanimité

**Délibération portant modification du temps horaire de Monsieur Didier Miquel ATT2eme classe (N° DE\_011\_2025)**

Didier Miquel.

Passage de 4h de temps de travail à 10h.

Validée.

**Délibération sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2024-2028 (N° DE\_009\_2025)**

Monsieur le Maire expose que le Grand-Figeac s'est engagé en 2020 par convention auprès de la CAF du Lot afin de bénéficier d'une convention territoriale globale pour les structures de l'enfance et de la petite enfance du territoire.

Cette convention territoriale globale n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire.

La convention territoriale globale est signée sur 5 ans.

Cette convention doit être renouvelée en 2025 pour notre commune concernée par l'ALSH les P'Tits Têtards

Validée à l'unanimité.

## Dossiers en cours

**PAV – Point d’apport volontaire** : communication à envisager sur le sujet, notamment auprès des sauliacois qui ne peuvent pas se déplacer facilement jusqu’aux points de collecte.

### Questions diverses

#### École de la Vallée :

- Demande formulée par Violaine Debelle, portée par Erwan : formuler un courrier de la Mairie de Sauliac se positionnant contre le « désert scolaire », pour la sauvegarde du poste de Marcilhac et la défense du nouveau projet d’école à Saint Sulpice.  
Un courrier a déjà été rédigé et envoyé par Daniel Bancel à la DASEN au début des annonces de la carte scolaire exprimant son opposition à la suppression du poste de Marcilhac. Daniel Bancel indique que lors de la dernière réunion du SIVU il a été convenu que pour éviter d’afficher les positions divergentes des communes les courriers seraient adressés par le président du SIVU.
- Manifestation de protestation organisée le mercredi 16 avril à Cahors : Violaine Debelle et Erwan Leconte ont prévu d’y aller.

Échanges sur la ligne téléphonique et fibre coupée entre Pouzols et le Mas de Seval, avec les fils pendants et tombant sur les murs. Il est décidé de se rapprocher d’allfibre et d’Orange pour en savoir plus sur les conditions de remise en état.

La séance est levée à 22h47.